



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° 2025-208  
METTANT À L'ENQUÊTE PUBLIQUE LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE SOULTZ**

**Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8 ;  
Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-3 et R. 123-9 ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 5 décembre 2024, point 12.3 ;  
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;  
Vu la décision du M. le 1<sup>er</sup> vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 5 juin 2025 désignant Monsieur Jean-Claude Niedergang, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur René Duscher, en qualité de commissaire suppléant.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soultz, destiné à la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone agricole pour autoriser l'aménagement de Terrains Locatifs Familiaux (TFL) destinés à l'habitat des gens du voyage.

**ARTICLE 2**

La durée de l'enquête publique sur ce projet est fixée à 33 jours consécutifs du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025 inclus.

**ARTICLE 3**

Monsieur Jean-Claude Niedergang, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le 1<sup>er</sup> vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 4**

Monsieur René Duscher a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le 1<sup>er</sup> vice-Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 5**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (désignée siège de l'enquête publique, 1 rue des Malgré-Nous BP80114 68502 Guebwiller Cedex) et à la mairie de Soultz (Place de la République 68360 Soultz) pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux.

Horaires d'ouverture de la mairie de Soultz (hors jours fériés)	Horaires d'ouverture du siège de la CCRG (hors jours fériés)
Lundi : 8h30-12h / 14h-17h30	Lundi : 8h30-12h / 14h-17h30
Mardi : 8h30-12h / 14h-17h30	Mardi : 8h30-12h / 14h-17h30
Mercredi : 8h30-12h	Mercredi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30	Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30	Vendredi : 8h30-12h
---------------------------------	---------------------

Le dossier d'enquête publique se compose :

- Du dossier de modification n°1 du PLU
- De la décision rendue par l'autorité environnementale
- De la délibération du conseil de communauté du 5/12/2024 de suivre l'avis conforme de l'autorité environnementale
- De la décision rendue par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Haut-Rhin
- Des avis des personnes publiques associées
- De la note R 123-8 du Code de l'Environnement (aucune concertation préalable n'a eu lieu)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes (en mairie de Soultz et au siège de la CCRG) ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, c'est-à-dire à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (1 rue des Malgré-Nous BP80114 68502 Guebwiller Cedex).

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (<https://www.cc-guebwiller.fr/urbanisme/modifications-plu/>) et sur le site internet de la commune de Soultz (<https://www.ville-soultz.fr/>) pendant toute la durée de l'enquête.

La CCRG mettra en ligne sur son site, à l'adresse <https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/>, un formulaire numérique pour permettre au public d'y déposer ses remarques pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra également envoyer ses remarques à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@cc-guebwiller.fr](mailto:urbanisme@cc-guebwiller.fr).

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (1 rue des Malgré-Nous BP80114 68502 Guebwiller Cedex), ainsi qu'à la mairie de Soultz (Place de la République 68360 Soultz) aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

#### **ARTICLE 6**

La modification du PLU de la commune n'étant pas soumise à évaluation environnementale, la note de présentation établie au titre de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend les coordonnées de la personne publique responsable du projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, et présente un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu. Elle est consultable au siège de la CCRG et en mairie dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU (en version papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et sur celui de la commune de Soultz. La présente modification n'a pas été soumise à une concertation préalable.

#### **ARTICLE 7**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Soultz :

- Le jeudi 17 juillet 2025 de 15h à 17h

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

- Le mercredi 9 juillet 2025 de 10h à 12h
- Le vendredi 8 août 2025 de 10h à 12h

#### **ARTICLE 8**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Communauté Communes de la Région de Guebwiller le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller adressera une copie du rapport et des conclusions à la mairie de Soultz et à la préfecture du Haut-Rhin ainsi qu'à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

#### **ARTICLE 9**

Le maître d'ouvrage de la modification n°1 du PLU de Soultz est la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, à l'adresse suivante : 1 rue des Malgré-Nous BP80114 68502 Guebwiller Cedex.

#### **ARTICLE 10**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et à la mairie de Soultz et publié par autres voies d'affichage dans la commune de Soultz.

Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

#### **ARTICLE 11**

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur la modification n°1 du PLU de Soultz.

#### **ARTICLE 12**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement Thann-Guebwiller,

M. Le Préfet du Département du Haut-Rhin,

M. le Commissaire Enquêteur

Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Guebwiller, le 16 juin 2025



Le Président

Marcello ROTOLO